



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Section 1. Identification

<b>Manufacturier</b> CHS Inc. P.O. Box 64089 Mail station 525 St. Paul, MN 55164-0089	<b>Identificateur du fournisseur Canadien</b>	<b>Urgence transport (CHEMTREC)</b> <b>Information technique</b> <b>Information FDS</b>	<b>:</b> <b>:</b> <b>:</b>	<b>1-800-424-9300</b> <b>1-651-355-8443</b> <b>1-651-355-8445</b>
<b>Nom du produit</b>	: SNOW MAX PV	<b>No de fiche signalétique.</b>	:	0111-C4X0
<b>Nom commun</b>	: Huile moteur 2 temps entièrement synthétique	<b>Date de révision</b>	:	03/01/2023
<b>Dénomination chimique</b>	: Huile lubrifiante.	<b>Formule chimique</b>	:	Mélange
<b>Famille chimique</b>	: Hydrocarbure.			

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Lubrifiant.

## Section 2. Identification des dangers

<b>Statut OSHA/HCS</b>	:	Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
<b>Classement de la substance ou du mélange</b>	:	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
<b>Éléments d'étiquetage SGH</b>		
<b>Pictogrammes de danger</b>	:	 
<b>Mention d'avertissement</b>	:	Danger
<b>Mentions de danger</b>	:	H227 - Liquide combustible. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H315 - Provoque une irritation cutanée. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Conseils de prudence</b>		
<b>Généralité</b>	:	Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de la portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Prévention</b>	:	Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Intervention</b>	:	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
<b>Stockage</b>	:	Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
<b>Élimination</b>	:	Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
<b>Dangers non classés ailleurs</b>	:	Aucun connu.
<b>Hazardous Material Information System (États-Unis)</b>	<b>Santé :</b>	2 / <b>Inflammabilité :</b> 2 <b>Risques physiques :</b> 0
<b>National Fire Protection Association (États-Unis)</b>	<b>Santé :</b>	2 <b>Inflammabilité :</b> 2 <b>Instabilité :</b> 0

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: Mélange
Dénomination chimique	: Huile lubrifiante.
Autres moyens d'identification	: Huile moteur 2 temps entièrement synthétique

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Kérosène	30 - 60	8008-20-6
Huile(s) de base(*)	10 - 30	-
Phénol, (tétrapropényl) Dérivés.	0.001 - 0.1	74499-35-7

\*Huile(s) de base: 64742-54-7.

États-Unis : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Canada : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: Si la matière entre en contact avec les yeux, laver immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
Inhalation	: Si la personne respire de grandes quantités de la matière, déplacer la personne exposée à l'air frais immédiatement. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne au chaud et au repos. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
Contact avec la peau	: Si la matière entre en contact avec la peau, laver promptement la peau contaminée avec du savon et de l'eau. Si la matière pénètre à travers les vêtements, retirer les vêtements et laver promptement la peau avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste après le lavage, consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	: En cas d'ingestion de la matière, ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation des voies respiratoires, toux.
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation, rougeur.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant	: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	: Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	: Utiliser un pulvérisateur d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Mousse, produit chimique sec ou de l'eau pulvérisée (brouillard) pour éteindre le feu.
Agents extincteurs inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau ou d'extincteurs d'incendie à base d'eau.
Dangers spécifiques du produit	: La combustion peut causer de la fumée toxique, des gaz ou des vapeurs lorsqu'elle brûle.
Produit de décomposition thermique dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Pendant la lutte contre l'incendie, porter une tenue complète de pompier et un appareil respiratoire autonome. L'eau peut causer des éclaboussures. La matière flotte sur l'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Non applicable.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Déversement** : Contenir avec des digues ou des matériaux absorbants pour empêcher la migration vers les égouts/courants d'eau. Prendre en charge un petit déversement avec un produit chimique sec absorbant; les déversements importants peuvent nécessiter une pompe ou un aspirateur avant d'appliquer un produit absorbant. Peut nécessiter l'excavation du sol gravement contaminé.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 113°C (235.4°F). Les températures de manipulation ne doivent pas dépasser les températures ambiantes. Des fumées odorantes et toxiques peuvent se former à partir de la décomposition de ce produit s'il est stocké à des températures excessives pour des périodes de temps prolongées. Entreposer conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Kérosène	<b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).</b> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 10 heures.
Huile(s) de base(*)	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2017). Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> , (en tant que vapeur totale d'hydrocarbure) 8 heures. <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Brouillard STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b> MPT: 5 mg/m <sup>3</sup> Forme: Buée d'huile. LECT: 10 mg/m <sup>3</sup> Forme: Buée d'huile. <b>OSHA PEL (États-Unis).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Forme: Buée d'huile.

### Canada

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Kérosène	<b>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> , (en tant que vapeur totale d'hydrocarbure) 8 heures. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018). Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Absorbé par la peau.</b> 8 hrs OEL: 200 mg/m <sup>3</sup> , (en tant que vapeur totale d'hydrocarbure) 8 heures. <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.</b> STEL: 250 mg/m <sup>3</sup> , (mesuré en tant que vapeur totale d'hydrocarbure) 15 minutes. TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> , (mesuré en tant que vapeur totale d'hydrocarbure) 8 heures.
Huile(s) de base(*)	<b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Brouillard

15 min OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard  
**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**  
 VEMP: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: brouillards  
 VECD: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: brouillards

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.
- Mesures de protection individuelle**
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Recommandé: Lunettes étanches anti-éclaboussures et écran facial, là où un danger existe.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : 4 à 8 heures (temps de protection): Gants de nitrile.
- Protection du corps** : Recommandé: Salopettes à manches longues.
- Autre protection pour la peau** : Recommandé: Bottes étanches.
- Protection respiratoire** : Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un respirateur certifié NIOSH muni d'une cartouche contre la vapeur organique et d'un filtre à particules P95.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>		<b>Densité relative</b>	: 0.86 à 0.89
<b>État physique</b>	: Liquide.	<b>Taux d'évaporation</b>	: <1 (Acétate de butyle. = 1)
<b>Couleur</b>	: Vert.	<b>Solubilité</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Odeur</b>	: Légère.	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Insolubles
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: Non disponible.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: >204.44°C (>400°F)
<b>Point de fusion</b>	: Non disponible.	<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	: Non disponible.	<b>TDAA</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: >71°C (>159.8°F)	<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité</b>	: Non disponible.	<b>Tension de vapeur</b>	: <0.13 kPa (<1 mm Hg) (68°F)
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Non disponible.	<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes et les acides.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Kérosène	DL50 Orale	Rat	15 g/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Kérosène	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	0.5 ml	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100%	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-

**Sensibilisation**

**Peau** : Non dangereux (selon le fabricant).

**Respiratoire** : Non dangereux (selon le fabricant).

**Mutagénicité**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité****Classification**

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Kérosène	-	3	-

**Toxicité pour la reproduction**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Tératogénicité**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Risque d'absorption par aspiration**

Nom	Résultat
Huile lubrifiante. Kérosène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

## Section 12. Données écologiques

**Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Persistance et dégradation**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Il n'existe aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

## Section 14. Informations relatives au transport

<b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DOT</b>	NA1993	<b>Nom officiel d'expédition UN</b>	LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A. (Kérosène)
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	Liquide combustible.	<b>GE</b>	III
<b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE TMD</b>	Non réglementé.	<b>L'appellation réglementaire adéquate pour TMD</b>	Non applicable.
<b>Classe(s) de danger relatives au transport TMD</b>	Non applicable.	<b>GE</b>	Non applicable.
		<b>DOT-TMD No. du GUIDE DE RÉPONSE D'URGENCE</b>	128

## Section 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementations États-Unis</b>	<b>TSCA 4(a) Règlements définitifs sur les essais:</b> Acide butène-2 dioïque, (E)-, esters de dialkyles en C8-18 <b>TSCA 8(a) PAIR:</b> Acide butène-2 dioïque, (E)-, esters de dialkyles en C8-18; Phénol, (tétrapropényl) Dérivés.; Naphtalène <b>Exemption/Exemption partielle TSCA 8(a) CDR:</b> Indéterminé <b>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):</b> Tous les composants sont répertoriés ou exclus. <b>CWA (Clean Water Act) 307:</b> Naphtalène <b>CWA (Clean Water Act) 311:</b> Naphtalène; Acétate de vinyle		
<b>Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)</b>	: Non inscrit	<b>Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)</b>	: Non inscrit
<b>Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)</b>	: Non inscrit	<b>Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels)</b>	: Non inscrit
<b>Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)</b>	: Référencé		

**SARA 302/304****Composition/information sur les ingrédients**

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
Acétate de vinyle	≤0.00001	Oui.	1000	129	5000	644.8

**SARA 304 RQ** : 5555555555.6 lb / 2522222222.2 kg [7614864229.1 gal / 28825396825.4 L]

**SARA 311/312**

**Classement des risques** : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4  
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Composition/information sur les ingrédients**

Nom	Classification
Kérosène	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**SARA 313** : Ce produit (contient-ne contient pas) de produits chimiques toxiques sujets à être rapportés sous la section 313 de SARA et de la Planification d'Urgence et du Droit-De-Savoir Loi de 1986 du 40 CFR 372.

Nom du produit	Numéro CAS	%
Non applicable.		

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copies et redistribution de la FDS incluent les copies et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

**Réglementations d'État**

<b>Massachusetts</b>	: Les composants suivants sont répertoriés : Kérosène; Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités
<b>New York</b>	: Aucun des composants n'est répertorié.
<b>New Jersey</b>	: Les composants suivants sont répertoriés : Kérosène
<b>Pennsylvanie</b>	: Les composants suivants sont répertoriés : Kérosène
<b>Californie prop. 65</b>	

**⚠ ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Naphtalène, Huiles de paraffine, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Naphtalène Huiles de paraffine	Oui. -	- -

- Listes canadiennes** : Tous les ingrédients figurant sur la liste DSL (Domestic Substance List) canadienne, ont été enregistrés sur la NDSL (Non-Domestic Substances List), ou en sont exempts.
- Inventaire du Canada (DSL NDSL)** : Indéterminé.
- INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

## Section 16. Autres informations

<b>Date de révision</b>	: 03/01/2023	<b>Remplace</b>	: 04/26/2019
<b>Section(s) révisée(s)</b>	:	<b>Élaborée par</b>	: Services Réglementaires KMK inc.

Avis au lecteur

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FDS SONT LIÉES UNIQUEMENT AU PRODUIT SPÉCIFIQUEMENT IDENTIFIÉ. ELLES NE COUVRENT PAS L'UTILISATION DE CE PRODUIT EN COMBINAISON AVEC TOUT AUTRE PRODUIT OU DANS UN PROCÉDÉ PARTICULIER. EN CONFORMITÉ AVEC LE 29 C.F.R. 1910.1200 (g), CHS A PRÉPARÉ CETTE FDS EN SECTIONS, EN CONSIDÉRANT QUE CES SECTIONS SONT LUES EN ENTIER SANS OMISSIONS TEXTUELLES OU ALTÉRATIONS. CHS CROIT QUE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT CORRECTES, MAIS NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION, GARANTIE OU IMPLICATION, AU SUJET DE SON EXACTITUDE, SA FIABILITÉ, OU LA COMPLÉTION DE L'INFORMATION, OU AU SUJET DE L'ADÉQUATION DE SON CONTENU POUR DES FINS GÉNÉRALES OU SPÉCIFIQUES. LES PERSONNES RÉVISANT CETTE FDS DOIVENT FAIRE LEUR PROPRE DÉTERMINATION QUANT À L'ADÉQUATION DE CE PRODUIT POUR SON USAGE DANS UNE APPLICATION PARTICULIÈRE.



OUR ENERGY COMES THROUGH®

A BRAND OF CHS